

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

RÉVISION DE LA NORME ST.26 DE L'OMPI

Document préparé par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa cinquième session tenue à Genève en 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a approuvé la version 1.1 de la norme ST.26 de l'OMPI intitulée "Recommandation de norme relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)". Il est donc convenu de modifier la tâche n° 44 comme suit : "fournir un appui au Bureau international en lui communiquant les besoins et les commentaires des utilisateurs concernant l'outil d'édition et de validation de la norme ST.26; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 sur demande du CWS" (voir les paragraphes 41 et 45 du document CWS/5/22).
2. Conformément à la nouvelle description de la tâche n° 44, l'équipe d'experts chargée du listage des séquences a tenu des discussions et identifié plusieurs erreurs dans l'annexe I de la version 1.1 de la norme ST.26, qui devraient être corrigées dès que possible. Elle a donc décidé de préparer une révision de la norme ST.26 sans attendre que le CWS l'y invite. De surcroît, elle a constaté que les recommandations pertinentes (clés de caractérisation de l'INSDC) ont été mises à jour et est convenue d'incorporer les informations actualisées à la proposition de révision.

3. À l'issue de ses discussions, l'équipe d'experts chargée du listage des séquences a soumis au CWS, pour examen et approbation éventuelle, une proposition finale de révision de la norme ST.26 contenant les modifications à apporter au corps du texte de la norme et aux annexes I, II, III, IV et VI, ainsi qu'une nouvelle annexe VII (transformation d'un listage de séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26). Il convient de noter que l'annexe V de la norme ST.26 reste inchangée (elle ne figure donc pas dans les pièces jointes). La proposition de révision fait l'objet des annexes du présent document. Il convient de noter que si la proposition de révision est approuvée par le CWS, la nouvelle version de la norme ST.26 tout entière sera la version 1.2 et inclura le contenu non révisé, à savoir l'annexe V et la nouvelle annexe VII.

SYNTHESE DE LA PROPOSITION DE REVISION

Corps du texte

4. Des modifications sont proposées pour réviser le corps du texte de la norme ST.26 :
- a) dans les paragraphes 7.b), 15, 25, 27, 34 et 95 pour éclaircir les exigences en matière d'intégration et d'annotation de diverses séquences dans un listage des séquences;
 - b) dans les paragraphes 39, 43, 44 et 46 en rapport avec la DTD employée dans la norme ST.26;
 - c) dans les paragraphes 55 et 56 pour décrire plus précisément les segments de nucléotides et clarifier l'annotation obligatoire correspondante;
 - d) dans les paragraphes 81 et 87 pour améliorer la clarté du langage; et
 - e) dans le paragraphe 90 pour corriger une erreur.

Annexe I – Vocabulaire contrôlé

5. Il est proposé de réviser l'annexe I de la norme ST.26 comme suit :
- a) dans la section 4, supprimer les expressions "et inhabituels" et "ou inhabituel", la définition "acide aminé modifié" du paragraphe 3.e) du corps du texte englobant les "acides aminés inhabituels";
 - b) dans les titres des sections 5 et 6, remplacer "nucléiques" par "de nucléotides", par souci de cohérence avec le corps du texte de la norme ST.26;
 - c) dans les clés de caractérisation 5.22, 5.29, 5.31, 5.35, 5.46, 6.55 et 6.56, corriger les erreurs en lien avec le texte omis involontairement dans la version actuelle;
 - d) dans les clés de caractérisation 6.39 et 6.55, apporter des modifications pour s'aligner sur la version la plus récente du tableau des caractéristiques INSDC; et
 - e) dans la clé de caractérisation 7.10, corriger une erreur involontaire.

Annexe II – DTD

6. Il est proposé de transformer l'élément facultatif INSDQualifier utilisé par l'élément INSDFeature_qual en élément obligatoire afin de s'aligner sur les besoins opérationnels selon lesquels un élément INSDFeature_qual, s'il est présent, doit avoir au moins un élément INSDQualifier.

Annexe III – Exemple de listage des séquences

7. L'exemple devrait être mis à jour conformément à l'annexe II de la norme ST.26 proposée et par souci de cohérence avec le corps du texte de cette norme.

Annexe IV – Sous-ensemble de caractères provenant du tableau de codes des caractères latins de base de la norme Unicode

8. Il est proposé de mettre à jour le titre et le paragraphe introductif de l'annexe IV pour les rendre plus clairs. De plus, quatre points de codes omis involontairement devraient être ajoutés.

Annexe VI et son appendice – Document d'orientation

9. Il est proposé d'inclure des exemples supplémentaires illustrant de nouveaux scénarios portés à l'attention des déposants et des autres utilisateurs, d'ajouter d'autres orientations relatives aux annotations et d'améliorer la formulation. En conséquence, il est proposé de mettre à jour l'appendice Document d'orientation sur les séquences en XML.

Annexe VII – Transformation d'un listage de séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26

10. À sa cinquième session, le CWS a noté que le contenu des éléments potentiellement ajoutés ou supprimés serait crucial pour la transformation d'un listage de séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26 (voir le document CWS/5/7 Rev.1 Add et le paragraphe 44 du document CWS/5/22).

11. L'équipe d'experts est convenue que les recommandations relatives à la transformation devraient être ajoutées sous la forme d'une annexe à la norme ST.26 pour donner des orientations aux déposants lors de la transformation d'un listage de séquences de la norme ST.25 vers la norme ST.26. Une proposition de nouvelle annexe VII est soumise au CWS pour examen et adoption.

12. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à examiner et éventuellement approuver la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI mentionnée aux paragraphes 4 à 9 et qui fait l'objet des annexes I à VI et

c) à examiner et éventuellement adopter la nouvelle annexe VII de la norme ST.26 de l'OMPI mentionnée aux paragraphes 10 et 11 et qui fait l'objet de l'annexe VII.

[L'annexe I (corps du texte de la norme ST.26) suit]